

SAINT-JÉRÔME, le 28 juin 2021

Objet : Rappel sur les appareils BIPAP et CIPAP de marque Philip

Bonjour,

Santé Canada a récemment annoncé un rappel sur les appareils de ventilation *continuous positive airway pressure* (CPAP) et *Bi-level positive airway pressure* (BiPAP).

Bien que vous ayez peut-être déjà reçu un avis du fournisseur de l'appareil, nous souhaitons vous partager les éléments d'informations essentiels.

Si vous utilisez l'un des appareils Philips concerné par le rappel, vous devez :

1. Enregistrer votre appareil en ligne afin que la compagnie puisse vous contacter et corriger la situation <https://www.philipssrcupdate.expertinquiry.com/?lang=fr>
2. Demander une évaluation auprès de votre médecin de famille afin de confirmer s'il est préférable de poursuivre l'utilisation de l'appareil selon votre condition de santé jusqu'à la correction de l'appareil.

Voici les modèles et l'information sur le rappel (en anglais seulement)

<https://www.philips.ca/healthcare/e/sleep/communications/src-update>

Vous pouvez également consulter l'avis de Santé Canada

<https://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2021/75889r-fra.php>.



Photos à titre d'exemple seulement

Kathleen Belley

Directrice adjointe des services diagnostics